

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 NOVEMBRE 2014
tenue sous la présidence de Mme SOBANEK

Présent-e-s	:	M.	F.	BALMER	Conseiller municipal
		M.	A.	BAUDUCCIO	Conseiller municipal
		Mme	C.	BISANTI	Conseillère municipale
		M.	F.	BORDA D'AGUA	Conseiller municipal
		M.	M.	FASSBIND	Conseiller municipal
		M.	P.-Y.	FAVARGER	Conseiller municipal
		Mme	M.	GARCIA-BEDETTI	Conseillère municipale
		M.	F.	GROSS	Conseiller municipal
		M.	L.	HEIMENDINGER	Conseiller municipal
		Mme	S.	HOCHULI	Conseillère municipale
		M.	J.	LE GUERN	Conseiller municipal
		M.	L.	MARTINEZ	Conseiller municipal
		M.	D.	MESSERLI	Conseiller municipal
		M.	F.	PERRIN	Conseiller municipal
		M.	G.	PICTET	Conseiller municipal
		M.	H.	RAPPAZ	Conseiller municipal
		Mme	C.	SABA	Conseillère municipale
		M.	M.	SAPEY	Conseiller municipal
		Mme	M.	SOBANEK	Conseillère municipale
		Mme	M.	SOMMER	Conseillère municipale
		M.	F.	SPINELLI	Conseiller municipal
		Mme	C.	TIERCY	Conseillère municipale
		M.	T.	ULMANN	Conseiller municipal
		Mme	H.	WYSS	Conseillère municipale
		M.	J.-M.	KARR	Maire
		Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Conseillère administrative
		M.	J.	LOCHER	Conseiller administratif
		M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
Excusé	:	M.	J.-P.	LECOUR	Conseiller municipal
Public	:	Sept personnes			
Procès-verbal	:	Mme Eliane MONNIN			

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2014
2. Communications du Bureau
3. Communications du Conseil administratif
4. Proposition du Conseil administratif :
 - 4.1. Budget 2015 - vote :
 - des indemnités et frais aux conseillers municipaux et administratifs
 - de la taxe professionnelle : taux de dégrèvement
 - de la taxe professionnelle : montant minimum à percevoir
 - du budget administratif
5. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
6. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

* * * * *

La présidente ouvre la séance ordinaire du Conseil à 20 h 30. Elle annonce le dépôt d'une motion.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2014

- Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2014 est adopté par 19 voix pour et 2 abstentions.

2. Communications du Bureau

La présidente annonce le changement de présidence de la commission finances. M. Pictet, trop pris par ses activités professionnelles, va céder sa place à M. Marc Fassbind. La présidente remercie M. Pictet de s'être adonné à cet exercice qui n'est pas évident quand on vient du secteur privé.

[Applaudissements]

La présidente annonce l'inauguration, le jeudi 15 novembre, du projet « Eureka » de studios mobiles, projet mis sur pied avec l'association Carrefour-Rue et l'État de Genève. Elle aura lieu en présence des Conseillers d'État Antonio Hodgers et Serge Dal Busco, des autorités de Chêne-Bougeries, soit le Conseil administratif et les conseillers municipaux qui sont tous cordialement invités.

Arrivée de M. Messerli à 20 h 34.

La présidente fait circuler l'invitation d'une association que la commune soutient depuis longtemps, « un enfant un cadeau », laquelle organise une soirée caritative le 19 novembre 2014.

Mme la Présidente annonce que le repas du Conseil municipal aura lieu le 2 décembre 2014.

Enfin la présidente rappelle la tenue d'un colloque consacré à la mobilité durable qui aura lieu le vendredi 14 novembre à Lancy, la journée de conférences débutant à 09 h 30.

3. Communications du Conseil administratif

La présidente donne la parole à M. Karr, maire.

TERRITOIRE

Deux séances du groupe de travail « Financement de l'aménagement en lien avec les grands projets » organisées sous les auspices du DALE ont eu lieu les 30 septembre et 30 octobre.

À cet égard, il convient surtout de relever qu'en marge des présentations très sommaires effectuées par les représentants du Département concernant 4 grands projets récents d'une certaine ampleur, ainsi qu'un rappel du dispositif légal en matière de financement de divers aménagements de surface et en sous-sol, des démarches, à ce stade informelles, ont été initiées au sein de l'ACG par certains magistrats des communes concernées, en vue d'examiner plus avant l'éventuelle mise sur pied d'un FI ad hoc. Une nouvelle séance réunissant les magistrats communaux est prévue à fin novembre.

Lors de sa séance du 8 octobre, le Conseil administratif a préavisé favorablement la mise à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés du bâtiment N° C788 et de la parcelle N° 1852 du cadastre de Chêne-Bougeries. En clair, il s'agit là de la villa construite au 12, chemin des Tournettes par l'architecte concepteur Daniel Grataloup qui a été célébré récemment dans une exposition à Chêne-Bougeries et à accessoirement au Moma à New York.

Donnant suite à une demande du Service de la mensuration officielle (DIME/SEMO), le Conseil administratif a décidé de confier mandat à M. Christophe Vuilleumier, historien, en vue de formuler une proposition de dénomination concernant une nouvelle artère qui sera créée en lien avec le projet de construction de l'école de commerce de Frontenex.

Lors de leur séance du 3 courant, les membres de la commission Territoire, ont été informés des tenants et aboutissants de l'avant-projet de PLQ « Chevillarde-Cougnard » (ancienne parcelle Merkt), ceci en présence de M. Andréa Bassi et Thomas Mader, respectivement architecte et représentant de la régie Broliet SA. La commission a décidé de demander un transport sur place pour comprendre les tenants et aboutissants du projet, puisque de mémoire, certaines façades s'élèveraient à 29 mètres. Ce transport sur place aurait lieu à la mi-journée lors de la séance prévue au mois de janvier.

Plan directeur communal

M. Fabio Dubs, chef de projet au DALE, nous a récemment fait parvenir un courrier accompagné d'un questionnaire fort sommaire concernant la révision en cours des directives relatives à l'établissement des PDCOM.

Notre plan directeur communal et le plan directeur des chemins pour piétons qui l'accompagne ayant été suspendus et étant toujours à l'examen, un courrier circonstancié sera adressé au Département afin de manifester notre mécontentement quant à la forme de la consultation menée par ce dernier. Force est désormais de constater que l'Etat envoie simplement aux communes des questionnaires.

Concernant le projet constructif de la Codha dans le secteur Jean-Jacques Rigaud et suite aux divers votes de votre Conseil, le Conseil administratif signera prochainement et in corpore,

l'acte actuellement finalisé par Me Sandra Fossatti, relatif à la constitution du DDP. Nous serons donc trois conseillers administratifs à signer cet acte qui concerne trois dicastères.

Pour le surplus, sachez que le Conseil administratif n'est pas disposé à ce que les 3 ou 4 personnes inscrites à ce jour sur les listes d'attente de la Codha et domiciliées sur le territoire communal soient intégrées dans le quota des dix habitants qui se verraient attribuer un des logements réservés à la commune dans les 6 futures maisons urbaines qui comprendront au total 49 logements.

Ainsi, il sera précisé à la Codha que ces logements devront être réservés de manière pérenne à des coopérateurs domiciliés sur le territoire communal.

Tenant compte du fait que ces 10 logements à attribuer à des communiens sous réserve d'une ultime vérification, sont composés de 5 logements répondant à des critères HM LUP et de 5 autres relevant du régime LGZD, le taux d'occupation et le taux d'effort constitueront des critères incontournables d'attribution. À cela s'ajoutera l'obligation pour les futurs « locataires » de devenir membres de la Codha.

Cela étant, le Conseil administratif travaille actuellement sur des critères complémentaires d'attribution à la lumière des recommandations qui ont été élaborées par la commission des Affaires sociales en privilégiant, entre autres, la durée de la domiciliation des demandeurs sur le territoire communal ainsi que leurs liens associatifs. Une fois établis, ces critères vous seront bien évidemment communiqués tant en séance de commission qu'en séance ordinaire du Conseil municipal.

Concernant le grand projet Chêne-Bourg / Chêne-Bougeries, vous savez que nous n'avons plus été convoqués à une séance de comité de pilotage depuis que M. Longchamp a quitté le Département, c'est-à-dire à la fin juin 2013. Cette séance réunissant les autorités de Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries a été reportée un certain nombre de fois et aura finalement lieu le 15 janvier 2015. Nous devons alors nous prononcer sur la proposition de planification du secteur que nous partageons avec Chêne-Bourg, de ceux de Grange Canal et de la Pommière, ces trois secteurs étant prioritaires pour la création d'un certain nombre de logements. Il sera donc nécessaire d'être très vigilant quant à la planification proposée tant à la forme qu'au fond, ces deux derniers secteurs ayant une grande qualité patrimoniale pour Chêne-Bougeries.

Concernant les Crêts de Florissant, 45 étudiants de la section nature et paysage de l'école d'architecture de Genève, vont plancher à partir du 11 novembre prochain sur la conception du parc. L'équipe, composée de 9 professeurs, a déterminé, avec le service du Territoire, le périmètre exact de la réflexion. Ce travail se terminera par une présentation initiale des travaux des étudiants le 20 janvier 2015. Le service du Territoire travaille également sur un concept de mise à disposition publique du résultat de ces travaux, ces réflexions ayant principalement un but pédagogique. Elles serviront au demeurant de pistes de réflexion sur le devenir du secteur de Florissant dont la partie haute laissée à l'abandon bénéficie pourtant d'un ensoleillement magnifique.

Concernant le projet de paysage prioritaire de l'Arve, nous avons été conviés par M. Barthassat ainsi que les communes de Vernier et de Carouge, à une séance de lancement des projets modèles en vue d'un développement territorial durable 2014-2018. Le paysage prioritaire de l'Arve est un projet de la Confédération dans le cadre du projet d'agglomération

2012 II. Chêne-Bougeries a confirmé son intérêt de participer à cette démarche et d'être proactive en la matière.

Concernant la Voie verte, une séance de démarrage du comité de pilotage a été annoncée. Nous attendons toutefois la confirmation de la date de séance.

MOBILITES-NATURE-ENVIRONNEMENT

Priorisation d'étude et d'action pour améliorer les conditions de mobilité dans Chêne-Bougeries

Une nouvelle présentation relative à la priorisation des études et des actions envisagées en vue d'améliorer les conditions de mobilité dans Chêne-Bougeries a eu lieu lors de la séance de la commission Mobilités-Nature-Environnement du 8 octobre.

Ces actions à venir seront réalisées et priorisées selon 3 phases, soit de 2015 à 2020 ; de 2020 à 2025 et de 2025 à 2030, ceci en fonction des temporalités fixées par le Plan directeur cantonal Genève 2030.

Ces actions seront également coordonnées avec celles à mettre en œuvre dans le cadre du Plan directeur des chemins pour piétons de Chêne-Bougeries.

Par ailleurs, le Conseil administratif a signé ce jour une convention liant Chêne-Bougeries au consortium SGC dans le cadre du futur réaménagement d'un espace public au bout du chemin du Pont-de-Ville.

ÉTAT CIVIL CHENE-BOUGERIES / VOIRONS

La séance d'examen du budget de fonctionnement 2015 de l'arrondissement de l'État civil a eu lieu ce jour à 12 h 15 en présence des magistrats de nos trois communes partenaires en charge du dossier.

À cet égard, je relèverai simplement que le coût de fonctionnement de l'arrondissement par habitant s'élèvera à CHF 12,06. À noter l'enthousiasme des trois communes partenaires à participer à ce groupement, les divergences ayant pu être aplanies.

FEU - PC

Compagnie 21 des sapeurs-pompiers de Chêne-Bougeries

La journée « portes ouvertes » organisée le 11 octobre par la Compagnie 21 des sapeurs-pompiers de Chêne-Bougeries a remporté un franc succès. Cette manifestation a attiré un grand nombre d'enfants ainsi que plusieurs sapeurs-pompiers retraités mais elle nous a également permis de remplir nos objectifs, à savoir attirer de nouvelles recrues au sein de la Compagnie. On peut désormais espérer un effectif de 27 sapeurs d'ici la fin d'année. Pour le surplus, un rapport favorable des instances cantonales est attendu suite à l'inspection de compagnie qui a eu lieu ce même 11 octobre.

ORPC Seymaz

Les magistrats en charge du dossier dans les communes membres du Groupement ont examiné le 14 octobre, le projet de fonctionnement 2015 de l'ORPC Seymaz, puis adopté ce

dernier, les données y relatives ayant bien évidemment été intégrées dans le budget de fonctionnement communal pour l'année à venir.

DIVERS

Répartition des tâches entre le Canton et les Communes

La séance de l'ACG du 29 octobre a été consacrée à la problématique de la répartition des tâches entre le Canton et les Communes.

Puis une séance du comité de l'ACG, consacrée à cette même thématique, a eu lieu lundi 3 courant.

À cette occasion, bon nombre de magistrats communaux, dont ceux des Villes de Genève et d'Onex, ont fait part de leur plus vif mécontentement quant à la méthode employée par le Conseil d'État concernant le traitement de ce dossier, les communes genevoises et l'ACG étant invitées à apporter, désormais dans la précipitation, leurs commentaires afférents ou à émettre des propositions en vue du prochain dépôt par le Conseil d'État d'un projet de loi devant le Grand Conseil.

Arrivée de M. Martinez à 20 h 52.

La présidente passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz, conseillère administrative.

PREVENTION ET SECURITE

Façades nettes : nouveau contrat avec les ateliers du Vallon.

Donnant suite à notre vaste campagne de nettoyage, effectuée par la Fondation des Ateliers Feux Verts, notre Conseil administratif a signé un nouveau contrat prenant effet au 1^{er} janvier 2015 avec son partenaire actif dans la réinsertion.

Le retrait systématique des tags des bâtiments, immeubles communaux et mobilier urbain, objet du précédent contrat, a été élargi à tous les murs visibles depuis le domaine public et situés sur le territoire communal.

Pour rappel, jusqu'à ce jour et depuis 2012, les propriétaires désireux de bénéficier des prestations dites « Façades nettes » pouvaient obtenir des bons annuels incitatifs d'un montant de CHF 500.-. Cette prestation, qui rencontrait de plus en plus de succès, plus de 70 propriétaires par année y faisant recours, générait un travail administratif important pour notre service, tout en ne nous permettant pas d'atteindre notre objectif, soit d'avoir une commune la plus propre possible.

Avec ce nouveau contrat, sans augmentation de coûts par rapport à la variante des bons incitatifs, le Conseil administratif souhaite contribuer à la promotion d'espaces publics et axes routiers attrayants et sécurisants.

Par une inspection hebdomadaire, l'atelier anti-tags de la Fondation maintiendra propres les principaux axes routiers suivants :

- La route de Chêne ;
- La route de Malagnou ;
- La route de Florissant ;

- Le chemin De-La-Montagne ;
- La rue de Chêne-Bougeries et le vieux Chêne.

Pour toutes les autres rues et chemins visibles depuis le domaine public, les tags seront nettoyés sur indication du service Prévention et sécurité, suite à la demande des propriétaires ou au signalement des agents de la Police municipale.

Le contrat a été signé par mes soins le 30 octobre, dans le cadre d'une réception organisée en l'honneur de la Maison du Vallon, en présence de la directrice des maîtres sociaux-professionnels et surtout de l'équipe de nettoyage, qui s'est chargée, ces derniers mois, de rendre nos principaux axes routiers aussi propres que nous les voyons aujourd'hui. Cela a été l'occasion pour moi de les remercier de vive voix pour leur engagement, au nom de tout le Conseil administratif.

À travers cette rencontre, nous avons pu prendre la mesure de l'importance de soutenir notre partenaire dans sa mission, par l'organisation de rencontres avec leurs équipes en réinsertion.

Les ateliers du Vallon et l'équipe de Prévention et sécurité ont ainsi décidé d'organiser des « pauses-petits-déjeuners » mensuelles, au 8 bis, avec les équipes de nettoyage et leurs encadrants, maîtres sociaux-professionnels.

Nos habitantes et habitants seront informés prochainement, par tous ménages, de cette nouvelle prestation, avec la possibilité bien évidemment de s'annoncer s'ils ne souhaitaient pas en bénéficier.

Cyclistes et prévention – campagne « AO-Cadeau »

La sécurité des cyclistes roulant sans phares constitue une préoccupation réelle, qui nous avait été relayée par le président de la commission Sécurité.

Après réflexion, nous avons développé une nouvelle prestation, sous la forme d'une campagne « AO-Cadeau », actuellement menée par nos agents de Police municipale, dans le cadre de leurs patrouilles nocturnes.

L'originalité de la campagne « AO-Cadeau » réside dans le fait d'associer, dans la même intervention, la répression et la prévention.

Les cyclistes sans phares se verront notifier désormais une amende d'ordre et parallèlement se verront remettre un kit de phares de bonne qualité à cliquer.

L'agent qui notifie l'amende d'ordre se charge également d'équiper le cycle des lumières offertes par notre commune, afin de ne pas laisser le cycliste repartir dans le noir sans éclairage.

Cette option a comme avantage, à notre sens, de protéger réellement les cyclistes, tout en ne créant pas d'inégalités de traitement vis-à-vis de ceux d'entre eux qui ont pris la peine de s'équiper (l'AO rétablit l'équilibre).

Du point de vue de la prise en compte du danger, un message simultanément répressif et de bienveillance incite d'avantage à la réflexion, par la surprise qu'il provoque chez son destinataire.

Les jeunes de moins de quinze ans se voient remettre un kit sans AO et un courrier de la Police municipale est transmis à leurs parents, leur indiquant que des lumières leur ont été offertes et contenant des recommandations relatives à la sécurité de leurs enfants, en termes d'équipement.

Les jeunes de 15 à 18 ans font également l'objet d'une AO, comme les majeurs et un courrier est également envoyé aux représentants légaux.

Chaque remise de kits est comptabilisée et fait l'objet d'une main-courante, qui nous permettra, par ailleurs, de tirer un premier bilan de cette action, à la fin du mois d'avril 2015, après six mois d'action.

AFFAIRES SOCIALES

Réunis en séance le 28 octobre, les membres de la commission des Affaires sociales ont procédé à la répartition des subventions 2014 d'un montant global de CHF 158'670.- en faveur des diverses entités et organisations actives dans le domaine de l'aide au développement.

Cela étant, un montant de CHF 16'500.- provenant de cette enveloppe budgétaire, alimentera provisoirement le fond d'aide en cas de catastrophe, ceci dans l'attente d'un versement, le moment venu, en faveur d'une association, encore à créer, soutenant les victimes du conflit affectant la Syrie.

Par ailleurs, je vous rappelle qu'un montant de CHF 79'330.- a été versé à la FGC, conformément aux dispositions figurant dans la convention de partenariat qui nous lie à cette dernière. À noter que les fonds affectés à la FGC seront en fait versés à l'ASED, l'Association pour les enfants en détresse, qui a été créée par M. et Mme Nicollier de Chêne-Bougeries, lesquels ont reçu le Mérite Chênois il y a quelques années.

Jeudi prochain 13 novembre à 12 h 30, aura lieu l'inauguration officielle d'« Eureka », village containers géré par l'association Carrefour-Rue, sur la parcelle située au N° 154 de la route de Malagnou, ceci en présence de MM. Antonio Hodgers et Serge Dal Busco, Conseillers d'État.

MM. Noël Constant et Vince Fasciani, ont été reçus en mairie afin de définir plus avant les modalités pratiques relatives à cette sympathique manifestation que la commission des Affaires sociales avait décidé de soutenir en prenant en charge divers frais, et notamment un apéritif qui sera l'occasion de créer des liens entre tous les habitants de la parcelle, les deux associations, les nouveaux habitants des studios mobiles et surtout les voisins qui ont subi des désagréments ces derniers temps. Le service technique installera une tente et des bancs. 3 containers pour les déchets seront par ailleurs offerts. Les jeunes, sous la houlette d'un travailleur social hors murs, serviront l'apéritif et participeront au tri des déchets.

La traditionnelle soirée pour les femmes et les enfants du Cœur des Grottes aura lieu le mardi 16 décembre dès 19 h 00 avec des animations, et une visite du Père Noël, etc. Je vous engage vivement à être présents pour entourer et soutenir ces femmes et ces enfants.

Une rencontre de suivi semestriel des activités de l'antenne Action Trois-Chêne pour l'Emploi a eu lieu le mercredi 8 octobre, ceci en présence de Mme Nadège Beria, Responsable d'unité à l'Hospice général.

Aînés

Plusieurs rencontres ont eu lieu au cours du mois d'octobre avec M. Yves Perrot, Chef de service au CAD, ainsi qu'avec Mme Laurence Grandrieux, Responsable des activités seniors au CAD, ceci en présence de ma collègue, Christiane Nicollin, Conseillère administrative de la commune de Chêne-Bourg, concernant le devenir du Club des aînés « Les Chênes 50 ans et plus ». Malheureusement, les nouveaux membres du comité ont rapidement donné leur démission.

PETITE ENFANCE

Crèche des Trois-Chêne

Un courrier a été envoyé au début du mois d'octobre à Mme Christiane Nicollin, Conseillère administrative de la commune de Chêne-Bourg, en charge de la Petite enfance afin de proposer un avenant à la convention liant les deux communes chénoises à l'association de la crèche des Trois-Chêne.

En effet, et comme indiqué aux membres de la commission Jeunesse, Chêne-Bougeries souhaite renoncer à 12 places d'accueil destinées à des bébés et aux plus jeunes enfants lors de la prochaine rentrée 2015.

La commune partenaire de Chêne-Bourg est entrée en matière le 28 octobre et une convention remaniée devrait être signée très prochainement pour une durée d'une année, cette dernière pouvant éventuellement être reconduite tacitement d'année en année.

EVE "La Maternelle"

Par ailleurs, j'aurai le plaisir de rencontrer le 15 décembre, Mme Esther Alder, Conseillère administrative de la ville de Genève, concernant l'avenir du partenariat liant les villes de Genève et de Chêne-Bougeries, à l'Armée du Salut dans le cadre de la gestion de l'EVE « La Maternelle ». L'Armée du Salut veut quitter le partenariat et dans un même temps a refusé de nous vendre le bâtiment. Nous sommes donc particulièrement inquiets quant à l'avenir de cet EVE.

DIVERS

Le Conseil administratif a décidé lors de sa séance du 8 octobre d'octroyer une subvention ponctuelle exceptionnelle d'un montant de CHF 5'000.- destinée à soutenir les travaux de rénovation de l'orgue de cinéma installé au Collège de Claparède, lequel peut être considéré comme un élément significatif du patrimoine culturel communal.

CULTURE

La présentation officielle du 4^{ème} prix littéraire des Trois-Chêne aura lieu le mardi 18 novembre 2014 à 19 h 00.

Pour sa deuxième année de résidence à Chêne-Bougeries, l'**Opéra-Studio de Genève** dirigé par Jean-Marie Curti, a proposé de revivre, **vendredi 17 et dimanche 19 octobre** à la salle

Jean-Jacques Gautier, la soirée mémorable du 7 février 1786 à l'Orangerie de Schönbrunn à Vienne. Joute lyrique très amusante avec deux opéras joués par 9 interprètes de grand talent, accompagnés de quelques 15 musiciens. Le public a été charmé par ce spectacle de très grande qualité, mené avec brio et humour.

L'exposition « **La Calligraphie et l'Enluminure Persane & Orientale** » proposée par Maître Towhidi Tabari a clos ses portes le **dimanche 26 octobre après trois semaines à l'Espace Nouveau Vallon**. Le vernissage qui a eu lieu le jeudi 3 octobre a permis d'accueillir plus de 120 personnes, très intéressées par la découverte des œuvres et la rencontre avec Maître Tabari. Présent le samedi 4 octobre et le dimanche 5 octobre pour l'animation d'ateliers de calligraphie et visites personnalisées, Maître Tabari a su séduire un public fort appliqué à apprendre les rudiments de son art. Il a même eu un « élève » de marque, Monsieur Daniel Grataloup, lui-même architecte et artiste exposé en cette période au MOMA à New York !

En plus d'un public très curieux de cet art peu connu en Suisse, ce sont plus d'une trentaine de classes des écoles primaires du canton, ainsi que des centres de rencontres et loisirs, et autres institutions qui ont eu le privilège de découvrir, sous l'animation extraordinaire d'une équipe de professionnels, l'exposition de façon ludique et interactive. Enfin, les Contes et Ateliers du Tapis Volant, proposés aux visiteurs les mercredis et week-ends, ont su faire rêver petits et grands dans ce monde merveilleux de l'écriture et de ses secrets... Le bilan est donc très positif pour cette exposition quelque peu inhabituelle.

Les événements à venir

Pour clore le cycle de **conférences Jean-Jacques Gautier 2014**, nous assisterons **mardi 18 novembre à 20h à la salle Jean-Jacques Gautier** à une projection du film intitulé, « Benoîte Groult, le temps d'apprendre à vivre » réalisé par Jean-Baptiste Martin en 2008, qui nous fera revenir sur les grandes étapes de la vie de cette icône du féminisme. Cette projection sera suivie d'une discussion avec la présence exceptionnelle de l'auteure du film, Madame Marie Mitterrand.

L'Orchestre des Trois-Chêne invite quant à lui, le **dimanche 16 novembre à 17 h 00** à la salle Jean-Jacques Gautier, Michel Tirabosco, à la flûte de pan, et Jean-Marie Reboul au piano, pour un concert classique d'œuvres d'Astor Piazzolla, José Luis Catineira de Dios et Arturo Marquez, sous la direction musicale d'Arsène Liechti. Ce concert annuel est comme de coutume en entrée libre.

Le week-end du **samedi 29 et dimanche 30 novembre** verra le coup d'envoi de la dernière ligne droite avant les fêtes de Noël. Le **Marché de Noël du Vieux Bourg** connaîtra une nouvelle implantation recentrée sur Chêne-Bourg, dans le but de créer une meilleure ambiance festive et un vrai cœur de fête. Ainsi, rendez-vous est donné autour de la place du Gothard. Les horaires ont également été modifiés pour permettre aux visiteurs de profiter de la fin de journée du samedi, soit de 12h à 20h, et de la journée du dimanche, de 11h à 18h. Quelques 40 stands proposeront de l'artisanat local. Il y aura aussi des raclettes, du vin chaud et autres mets servis toute la journée, et bien sûr, le carrousel gratuit pour les enfants, sans oublier les animations de chant, clown, maquillages, etc...

Exceptionnellement, Saint-Nicolas viendra avec un jour d'avance, soit le **vendredi 5 décembre**, pour sa traditionnelle halte dans notre ville, en compagnie de son fidèle compagnon le Père Fouettard. Après un cortège aux flambeaux dans nos parcs, lequel

partira à 18 h 15 depuis la salle communale, rendez-vous est donné pour tous derrière la mairie, pour la distribution d'un cornet de friandises aux enfants. Marrons chauds, soupe et fromage seront ensuite offerts aux enfants et aux parents. Cette fête traditionnelle est offerte à tous les enfants de la commune jusqu'à 7 ans, sur inscription préalable auprès des écoles, crèches, jardins d'enfants ainsi qu'en mairie. Nous remercions par avance la présence des conseillers municipaux qui voudront bien participer à l'appel des enfants et au service de la collation qui suivra et remercions d'avance MM. Messerli et Favarger qui tiendront, une fois encore, les rôles de Saint-Nicolas et du père Fouettard.

Arrivée de M. Martinez à 20 h 52.

La présidente passe la parole à M. Locher, conseiller administratif.

BATIMENTS ET INFRASTRUCTURES

Les membres de la commission Bâtiments et Infrastructures ont reçu lors de leur séance du 13 octobre, M. Gilles Desthieux, chef de projet au sein du bureau Amstein + Walthert Genève SA Engineering & Consulting pour une présentation du programme *Cité de l'énergie*.

À cet égard, j'attire votre attention sur le fait qu'un montant de CHF 24'000.- figure désormais au projet de budget de fonctionnement communal 2015 afin de progressivement mettre en œuvre ce programme.

À cette occasion, les commissaires ont également été informés de l'état d'avancement du dossier relatif à un crédit d'étude en vue d'une dépose en demande définitive d'autorisation de construire sur les parcelles N° 438, 439, 440 et 441 situées à hauteur des N° 21, 23, 25 et 27 de la rue de Chêne-Bougeries.

Ce point figure par ailleurs à nouveau à l'ordre du jour de la commission lors de sa prochaine séance prévue lundi prochain 10 novembre en vue d'un préavis.

Et finalement, au cours de cette séance du 13 octobre, les membres de la commission ont été informés des tenants et aboutissants d'une étude de faisabilité relative à des travaux de rénovation / transformation du bâtiment situé 2, chemin De-La-Montagne, propriété de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries, en présence de M. Marc Honegger, architecte du bureau Honegger Muller architectes SA.

Il résulte de cette étude que d'importants travaux devront être consentis au cours des 5 prochaines années, en vue de mettre le bâtiment aux normes incendies et énergétiques. Un programme de valorisation des combles pourrait être étudié plus avant et en parallèle les espaces utiles pourraient être optimisés en procédant à divers aménagements tels que des modifications des ouvertures.

Des travaux devront également être envisagés, le moment venu, afin de remédier aux importantes infiltrations d'eau constatées en sous-sol.

Au vu de l'importance des travaux à entreprendre dans ce bâtiment, il est toutefois déraisonnable d'envisager une exploitation en conformité avec les diverses normes de sécurité en vigueur de l'ancienne salle de théâtre qui s'y trouve.

Vu la nécessité pour les collaboratrices de l'arrondissement d'Etat civil Chêne-Bougeries – Voiron de pouvoir disposer d'un espace permettant d'avoir des entretiens de nature confidentielle avec certains usagers, le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du 30 octobre, de confier mandat à un bureau d'architecture en vue d'élaborer un projet de

réaménagement complet des surfaces situées au rez-de-chaussée du bâtiment sis 4, route du Vallon.

Concernant le projet d'extension de l'école primaire de Conches, j'ai adressé en date du 30 octobre, un courrier à Mme Anne Emery-Torracinta, Conseillère d'État en charge du DIP, afin de solliciter un entretien visant à pouvoir exposer plus avant les tenants et aboutissants de ce projet, à réaliser en synergie, voire en partenariat étroit avec le canton, lequel est propriétaire de la parcelle voisine N° 963.

SPORTS

CSSM - Centre sportif Sous-Moulin

La commission des Sports se penchera prochainement sur un crédit d'étude relatif au projet de rénovation du stade des Trois-Chêne.

ADMINISTRATION

Personnel

Le Conseil administratif a décidé lors de sa séance du 8 octobre, de transformer la fonction de « gestionnaires des Affaires sociales » actuellement occupée par Mme Claudia Jimenez en une nouvelle fonction intitulée « Chargée des Affaires sociales ».

Lors de sa séance du 30 octobre, notre Conseil a par ailleurs décidé d'engager Mme Isabelle Vesin, en qualité d'assistante administrative à 80 % au sein du Service prévention et sécurité, ceci dès le début de l'année prochaine.

Lors de cette même séance, le Conseil administratif a décidé de prolonger au 31 mars 2015 le contrat de travail de durée déterminée liant Mlle Déborah Dugourd à la ville, ceci dans l'attente de l'engagement d'une seconde gestionnaire du BuPE, poste figurant au budget de fonctionnement 2015 que vous êtes appelés à voter ce soir.

DIVERS

Sachez encore qu'un courrier, daté 29 octobre 2014, a été adressé par Mme Anya Wyden Guelpa, Chancelière, et M. François Longchamp, Président du Conseil d'État, à Mme Catherine Kuffer-Galland, présidente de l'ACG concernant le traitement des magistrats communaux et des conseillers municipaux. Ainsi, par analogie avec ce qui avait été décidé en octobre 2013 pour les jetons de présence versés aux députés au Grand Conseil, conformément au droit en vigueur, les indemnités versées aux magistrats communaux et les jetons de présence versés aux conseillers municipaux, à compter du 1^{er} juin 2015, feront l'objet d'une imposition.

La direction des personnes physiques de l'administration fiscale cantonale prendra d'ailleurs très prochainement contact avec l'ACG afin de convenir des modalités exactes de cette imposition

4. Propositions du Conseil administratif

4.1 Budget 2015 - vote

La présidente passe la parole à M. Locher.

M. Locher rappelle que lors de la dernière séance du Conseil municipal, il a fait état des grandes lignes de ce budget. Il se propose de ne pas faire une redite mais il souhaiterait répondre aux principales critiques qui ont été apportées par le Conseil municipal, lors de son étude. Certes, depuis le bouclage des comptes 2012 et jusqu'au début 2014, au cas par cas, certaines recettes ne compensent plus les charges. Une partie de l'augmentation progressive du volume des charges et des revenus, décriés par certains d'entre vous, est liée à l'affectation du mode de gestion général afin de respecter la Loi sur l'administration des communes. Par exemple, l'immeuble acquis en 2013 au 14, rue de Chêne-Bougeries, augmente son volume de charges et de revenus, dès le budget 2014, de CHF 90'000.-, depuis le budget 2015. Les immeubles du patrimoine financier ont été transférés dans la gestion d'immeubles, regroupés sous la fonction immeubles 95.90. Certains volumes de charges et revenus sont identiques, d'autres ont augmenté afin d'être ajustés à la réalité. Sous notre gestion, dès le budget 2013, ces lignes ont été entièrement revisitées et améliorées dans les budgets 2014 et 2015. En effet, le Service de surveillance des communes a demandé des rectifications concernant les immeubles du patrimoine financier. Nous avons donc revu les charges de fonctionnement dans le budget 2013 déjà et modifié le mode de comptabilisation du financement. Ce mode de gestion, entièrement revu et corrigé, correspond aussi aux exigences de la loi. Il n'y a aucune manipulation mais un réajustement et une mise en conformité du mode de gestion. Le but visé est aussi la mise en conformité par rapport au MCH1, en vue de faciliter le passage au MCH2. Le mode de gestion mis en place s'inscrit donc sur la durée. Enfin le budget 2015 tient compte de la modification du mode de gestion liée à la nouvelle Loi sur les eaux. Le volume comptable a également été sur ce point augmenté.

La présidente remercie M. Locher et passe la parole à M. Fassbind, président de la commission Finances

M. Fassbind indique que la commission Finances s'est réunie immédiatement après la séance des Commissions Réunies. Il donne connaissance du résultat des préavis :

- Par 4 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, les membres de la commission Finances ont préavisé favorablement les indemnités et frais aux conseillers municipaux et administratifs
- Par 3 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, les membres de la commission Finances ont préavisé favorablement le montant minimum de la taxe professionnelle à percevoir
- Par 3 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, les membres de la commission Finances ont préavisé favorablement le maintien à 100 % du taux de dégrèvement de la taxe professionnelle
- Par 4 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, les membres de la commission Finances ont préavisé favorablement le budget administratif 2015 (sous réserve des dernières modifications à y apporter).

Les débats ont porté sur la problématique des investissements, notamment le financement par leasing qui, du point de vue de la commission Finances, n'est peut-être pas la solution la plus juste quand on a une fortune comme celle dont dispose la commune.

La présidente ouvre la discussion.

Mme Hochuli, pour le groupe des Vert'Libéraux :

Madame la Présidente du Conseil municipal,
Madame, Messieurs les Conseillers administratifs,
Chers collègues,

Le budget de la Commune, comme tout budget, concrétise une politique et donne une orientation qui engage les ressources financières pour le présent et l'avenir.

Nous, Vert'Libéraux, avons étudié très attentivement le budget 2015 qui nous est soumis. Nous constatons que le Conseil administratif (qui a parfois répondu de manière laconique, rogne et impérieuse à des demandes de précision sur tel ou tel objet) a pris en compte certaines de nos remarques et nos demandes concernant la structuration du budget en vue d'une meilleure visibilité.

Nous regrettons cependant encore l'absence d'une présentation synthétique du budget qui permettrait de mieux en appréhender les grands axes et les principales orientations avant d'y travailler dans le détail.

S'agissant des enjeux du budget 2015 qui nous est soumis, nous constatons qu'il contient des engagements financiers attendus et très utiles pour nos communiens et qui correspondent à des engagements pris. Nous les approuvons et nous les soutenons.

Cependant et s'agissant d'un vote d'acceptation du budget 2015 qui ne peut être que global, les soucis de franchise et de vérité nous obligent à nous abstenir.

En effet, l'augmentation régulière du budget d'une année à l'autre nous préoccupe quant à l'avenir des finances de notre Commune, espace naturel de la vie citoyenne. Les tâches exponentielles de la Commune accroissent d'autant ses obligations et ses engagements financiers à long terme et la contraignent de manière durable.

La logique productiviste et expansionniste des dépenses qui sous-tend le budget, bien que cohérente et en rapport aux recettes, nous amène à dire que les ressources peuvent être aussi orientées vers **plus d'investissements, en particulier dans la rénovation et donc la valorisation des biens du patrimoine de la commune**. La disponibilité des ressources financières dans cette période favorable devrait aussi nous inciter à alléger le poids de la fiscalité, ce qui rendrait notre commune encore plus attractive, ce d'autant plus que la concurrence sera encore plus rude. Tout dans la fiscalité en cours d'élaboration le laisse penser.

En l'état et compte tenu des incertitudes économiques et fiscales des années à venir, il nous paraît important de mettre en œuvre **une gestion durable des ressources financières**. L'augmentation de 10 % du budget 2015 par rapport à celui du budget 2014, quand bien même elle renvoie à certains enjeux importants et utiles, ne correspond pas à ce que nous considérons comme devant être une **gestion durable des ressources – notamment financières** que nous appelons de nos vœux.

Certes le budget 2015 qui nous est soumis est un budget en équilibre, mais c'est un équilibre précaire et vulnérable.

En conséquence, les Vert'Libéraux, ne voulant pas refuser le budget qui nous est présenté car considérant qu'il contient des éléments positifs et voulant agir de **manière prudente et en toute conscience**, ont décidé de s'abstenir pour souligner la nécessité de **repenser la gestion** en prenant en compte la nécessaire attractivité de la Commune et la **gestion durable de ses ressources**, d'autant plus que celles-ci pourraient bien se raréfier dans l'avenir proche.

M. Le Guern, pour le groupe des Verts :

Le groupe des Verts votera contre la proposition du budget qui nous est proposé ce soir et ceci pour trois raisons, deux concernant plutôt la forme, la troisième, le fond. La première raison concerne le processus budgétaire qui n'a pas permis une discussion constructive du budget proposé. Les commissions ont examiné pleins de détails avant de connaître l'enveloppe du budget et la part allouée à leurs secteurs. Elles ne pouvaient donc pas avoir un avis sur le bien-fondé de telle ou telle proposition. Ensuite, il aurait fallu deux séances de Commissions Réunies pour débattre valablement des orientations politiques sous-tendues par le budget et permettre éventuellement au Conseil administratif d'amender le projet, si des remarques de fond avaient nécessité un remaniement sensible de la position initiale. Mme la présidente du Conseil municipal a tenté de remettre un peu les choses dans le bon ordre en cours de route – le groupe des Verts l'en remercie – mais malheureusement, cela n'a pas permis d'engager la discussion constructive qui aurait été nécessaire et ceci est d'autant plus dommage qu'un certain nombre de progrès ont été réalisés dans la présentation et l'explicitation des différents éléments du budget. La deuxième raison pour laquelle nous ne voterons pas ce budget tient dans le fait que de nouvelles lignes de « leasing » ont été maintenues, malgré la désapprobation de la plupart des groupes qui constituent cette assemblée. Ce procédé introduit la création d'une dette qui est un peu surréaliste compte tenu du niveau de liquidités dont dispose la commune. Elle renchérit le coût des acquisitions et la raison qui a été invoquée pour le recours au « leasing » qui est que cela permet d'obtenir un service avec l'élément qui est acquis ne tient pas la route parce que, lors de l'achat de n'importe quel véhicule, on peut obtenir un contrat de service qui va en parallèle.

La vraie raison de refus est malheureusement qu'on veut par ce moyen passer outre l'approbation de l'investissement par le Conseil municipal. Or, c'est une prérogative de ce Conseil municipal de voter les crédits d'investissement. C'est là une raison déjà suffisante pour ne pas voter ce budget. La troisième raison est la plus importante parce qu'elle est structurelle et elle concerne le dérapage significatif et continu des dépenses depuis le début de la législature. Il convient de rappeler que les charges augmentent de 12 % par rapport aux derniers comptes connus, ceux de 2013, et de près de 40 % depuis le début de la législature. Ceci dans tous les domaines, la palme revenant à la Police municipale qui a vu son budget plus que doublé dans les quatre dernières années et ceci sans qu'aucun facteur extérieur, que ce soit le niveau d'inflation, la population, d'éventuels transferts de charge de l'État vers la commune, ne justifie ces augmentations. Et ces augmentations ont été rendues possibles justement par ce transfert des revenus du patrimoine immobilier de la commune qui a été réalisé en 2013. Mais si on refait un budget proforma, c'est-à-dire si on enlève toutes les dépenses correspondant à ce patrimoine et toutes les charges correspondant à ce patrimoine dans le projet 2015, on obtient un déficit de CHF 2'250'000 -. Cela veut dire qu'avec cet argent on finance des dépenses courantes au lieu de financer des investissements. Pour rappel, la commune a 1'800 logements en cours de construction c'est-à-dire sur 6 ans, 300 logements par an. Pour chaque logement, il faut compter un besoin d'infrastructures compris entre CHF 90'000.- et CHF 100'000.-. Cela veut dire qu'un besoin d'investissements va se

manifester dans les années à venir de CHF 30 millions par an pendant 6 ans. Et ce ne sont pas les revenus fiscaux générés par ces logements qui suffiront à compenser ces besoins.

Pour les Verts, il aurait fallu être beaucoup plus prudent sur la gestion courante et augmenter le volume d'investissements. Ils ne voteront pas ce budget parce qu'il ne permet pas de garantir qu'il ne faudra pas augmenter le centime additionnel dans l'avenir. Il y aurait eu parfaitement les moyens d'anticiper les problèmes et ceci va malheureusement échoir aux élus de la prochaine législature.

Mme Bisanti, pour le groupe Socialiste :

Le groupe Socialiste remercie le Conseil administratif pour l'effort considérable qui a été fait concernant la nouvelle présentation du budget, en particulier au niveau des détails qui facilitent la visibilité et la compréhension. Pour le contenu, nous sommes toujours dans l'attente d'une estimation précise des ordres de priorité pour les grands travaux à venir. Or, gouverner, comme chacun le sait, c'est prévoir. Comment gouverner avec un budget insuffisamment renouvelé et qui, surtout, donne l'impression, d'un manque d'ambition politique ? Par cette intervention, nous voulons sanctionner celle-ci autant qu'elle ne présente aucune vision à long terme. Bien sûr, en tant que groupe socialiste et parti responsable, nous voterons certes ce budget, car nous sommes bien conscients que de ne pas le faire contribuerait à l'immobilisation de la commune. Ne pas le voter reviendrait de toute manière à précariser la sécurité économique et sociale de nos concitoyens, et notamment celle du personnel de la commune. Malgré les faiblesses constatées, le groupe socialiste votera ce budget essentiellement pour les raisons suivantes, en premier lieu pour ne pas mettre en difficulté les employés de la commune et ses partenaires. Nous nous félicitons du 0.7 % en faveur de la solidarité internationale et nous nous réjouissons du soutien de la commune à l'école de Roumanie de Sintimbru qui scolarise les enfants Rom. Nous nous contenterons donc de ce budget car, comme nous l'espérons, il devrait inciter les conseillers municipaux à faire preuve d'initiative et d'innovation et de réaliser au cours de la prochaine législature des projets pertinents à nos yeux. Il ne s'agit en aucune façon de faire de ce vote un enjeu électoral.

M. Fassbind, pour le groupe PLR :

Le groupe PLR partage les bonnes raisons pour lesquelles on doit voter ce budget que Mme Bisanti vient de lister. Il aimerait rajouter à cela une réflexion sur l'élaboration et l'usage de ce budget. Ce budget a maintenu un processus qui est maintenant rôdé et qui, depuis le début de cette législature, se fait avec la collaboration du personnel de la commune ainsi que les différents services. Chêne-Bougeries est certainement une des communes où les conseillers municipaux, par le biais des commissions, détaillent le plus les budgets. En fait, on voit dans chaque commission les montants qui sont dépensés par l'activité en question. C'est un processus qui permet d'avoir en tête durant toute l'année, et même toute la législature, l'importance des dépenses que fait la commune, par exemple en matière sociale ou pour l'entretien de ses bâtiments. Ce qui compte, c'est que l'information passe chez les collaborateurs et dans les commissions et que le budget présenté ce soir ait comme but de préparer l'année prochaine. On parle finalement du budget 2015, on se limite à ceci, mais ce serait bien d'avoir des visions à long terme, de connaître les grandes priorités, comme celle de la sécurité où l'on ne peut que se féliciter de ce qui a été réalisé. Si tel n'avait pas été le cas, la population serait peut-être moins satisfaite d'habiter à Chêne-Bougeries.

Ensuite, c'est un budget qui se fait sur la base des prévisions que l'État transmet concernant les revenus concernant des impôts. C'est donc bien un budget de dépenses, les communes n'ont pas la possibilité de faire des réserves. Les normes comptables sont très strictes à ce sujet. A Chêne-Bougeries, on pourrait certes investir davantage, mais les décisions sont prises autour de cette table et il faut s'en prendre à soi-même, si le niveau des investissements n'est pas aussi élevé que ce qu'il pourrait être.

M. Fassbind conteste fermement le chiffre de M. Le Guern de CHF 30 millions d'investissement pour 1'800 logements. Un tel calcul peut peut-être s'appliquer quand on construit dans des pâturages éloignés de tout, mais ce n'est pas le cas dans le cadre des projets prévus sur le territoire communal dans la mesure où les écoulements d'eau ont été mis en séparatif, sans parler du gaz dont les frais de consommation sont moindres que dans les années 60. Le fait d'avoir davantage d'habitants sur la commune ne va pas générer des coûts aussi importants que M. Le Guern veut bien le dire.

Le groupe PLR est aussi persuadé que le Conseil administratif utilisera les fonds à disposition avec parcimonie et il ne serait même pas étonnant qu'une partie des montants portés au budget ne soit pas utilisée sachant que l'on se dirige vers une année électorale. D'un autre côté, au niveau des recettes, il ne serait pas étonnant non plus qu'elles augmentent en vue de l'arrivée de nouveaux contribuables, voire de nouvelles sociétés. Il n'y a donc pas trop d'inquiétude à avoir quant à la situation actuelle. Restait ensuite une crainte du groupe PLR en ce qui concerne les mandats externes dans le domaine de l'environnement. Il aimerait donc faire passer le message que le budget y relatif soit utilisé précisément car le détail de l'attribution desdits mandats n'a pas été clairement précisé. M. Karr vient de parler de programmes qui semblent parfois déconnectés de la réalité cantonale.

En conclusion, le groupe PLR votera ce budget avec les remerciements à la commune et au Conseil administratif.

M. Favarger aurait encore quelques éléments à ajouter à ce qu'a dit Mme Bisanti. Il tient à remercier le Conseil administratif d'avoir fait tout ce travail mais il regrette néanmoins qu'il y ait quelques bémols, le premier étant de ne pas disposer d'un service financier au sein de la commune. En effet, de devoir s'adresser pour ces questions à une mandataire qui n'est pas toujours disponible pose quelques problèmes et le groupe Socialiste dénonce l'*outsourcing* du service financier. De même, il prend acte avec regret des importantes réserves qui ont été faites en prévision d'éventuelles et probables indemnités à payer pour les procès que la commune maintient contre des employés, notamment des recours auprès du Tribunal fédéral que le groupe Socialiste trouve excessifs face notamment à une ex-employée acculée et devant désormais faire appel à l'Hospice Général. Enfin, ce budget est, comme cela a été dit, sans priorités politiques, ce qui reflète le manque de cohésion notoire du Conseil administratif. De ce fait, le budget d'investissement est relativement faible. Cependant, les propositions des conseillers municipaux lors des séances des commissions spécifiques et lors de la séance des Commissions Réunies ont toutes pu être intégrées au projet de budget et le groupe Socialiste en remercie le Conseil administratif.

M. Rappaz, pour le groupe MCG :

Beaucoup de choses ont été dites, M. Rappaz ne va pas les répéter. Le travail a été bien fait par le Conseil administratif, en règle générale. De satisfaire tout le monde autour de cette table ne lui semble pas possible. Avec les quelques réserves qui ont été faites, il semblerait

néanmoins qu'on pourrait s'arranger pour que tout le monde soit content. En principe, le groupe MCG accepte ce budget.

Mme Grandjean-Kyburz aimerait revenir sur un des volets que M. Le Guern a mentionné pour refuser ce budget, à savoir des acquisitions en « leasing ». Elle soulève la question de savoir ce qui reste inscrit au budget 2015 en la matière, sachant que l'acquisition en leasing d'un véhicule scolaire était déjà inscrite au budget 2014. Il en va de même concernant des photocopieuses. Un seul objet nouveau serait acquis en leasing, à savoir un véhicule de remplacement destiné au service prévention et sécurité. Il s'agit là d'une décision de la commission Sécurité qui a préféré ce mode de financement à un crédit d'investissement. M. Le Guern bafoue dès lors une décision de la commission Sécurité alors que le montant de CHF 21'215.- étant connu, il pouvait parfaitement passer en commission Finances, puis en Conseil municipal. Deuxièmement, Mme Grandjean-Kyburz prend acte que les Verts sont contre l'augmentation des moyens mis à disposition dans le domaine de la sécurité à Chêne-Bougeries puisqu'ils déplorent le fait que le budget afférent explose. Or, le nombre de patrouilles à Chêne-Bougeries a été développé, sur demande également des habitantes et habitants qui insistent sur la présence des APM. Par ailleurs, un travail de prévention considérable a été réalisé par le service prévention et sécurité. Mme Grandjean-Kyburz rappelle l'action « Lâche pas ton pote ». Elle a également mentionné en début de séance les campagnes anti-tags. Donc, elle prend acte avec regret de la position des Verts concernant les moyens à consacrer à la sécurité afin de répondre aux besoins des habitants de Chêne-Bougeries.

M. Le Guern ne voit pas en quoi la commission Sécurité peut se prononcer sur le mode de financement. C'est quelque chose qui revient de fait à la commission Finances. Il serait bon que dans cette organisation, chacun fasse ce qu'il a à faire. Souvent, en commission Finances, on reparle du bien-fondé de certaines dépenses alors que ce n'est pas son rôle. Elle doit examiner si la commune a les moyens de les faire et comment elle les fait, mais il n'appartient pas aux autres commissions de définir les moyens de financement. Sur le deuxième sujet, quand il parle du doublement du budget, M. Le Guern ne dit pas qu'il ne fallait pas augmenter les moyens mis au service de la sécurité, bien au contraire. Simplement, il pense qu'il aurait été utile de voir, au fur et à mesure de l'augmentation des moyens mis en œuvre, quels en étaient les résultats par rapport aux communes avoisinantes qui ne dépensent pas les mêmes montants. Si ces dépenses sont justifiées et si on démontre que c'est vraiment un bien pour la commune de mettre tout cet argent dans ce service, tant mieux, mais au moins qu'on apporte des éléments de comparaison. Enfin, on observe effectivement des montants qui augmentent mais ce n'est pas le seul fait de la sécurité, ce sont tous les domaines du plan comptable qui sont visés, à part la voirie dont les dépenses afférentes restent stables et bien sûr les dotations d'investissement qui stagnent.

Mme Grandjean-Kyburz pense qu'il est bien difficile de mesurer l'impact des actions de prévention. Deuxièmement, c'est quand même en commission Sécurité que le budget a été étudié et c'est dans ce cadre qu'a été examinée la question du remplacement du véhicule. La question est restée ouverte s'agissant du crédit d'investissement ou du leasing et c'est le second nommé qui a été choisi.

M. Favarger souhaitait réagir par rapport à la sécurité. Les Socialistes ont toujours réclamé plus d'APM. Il se rappelle une séance de la législature précédente au cours de laquelle il avait été le seul à s'abstenir au moment du vote du budget parce qu'il avait été décidé d'engager trois APM au lieu des quatre qui étaient prévus.

M. Spinelli revient sur le montant de CHF 100'000.- d'investissement par logement qui est à son sens un débat hautement technique. Il ne pense pas que quelqu'un soit qualifié pour savoir si c'est effectivement ce montant qu'il convient de prendre en compte, mais il ne s'agit pas non plus de savoir s'il faut remplacer une canalisation de gaz ou s'il faut augmenter le débit d'écoulement menant à un collecteur. Il faut examiner les choses de manière beaucoup plus large. À titre d'exemple, en commission Bâtiments et Infrastructures, des crédits d'investissement très importants ont été votés et parfois même pour des canalisations qui ne se situent pas à Chêne-Bougeries, mais la commune doit participer financièrement par le simple fait que certains de ses habitants les utilisent. Le report de la création des nouveaux logements sur les finances publiques est donc très important et M. Spinelli n'a pas de peine à croire à ce chiffre de CHF 100'000.- surtout lorsqu'on ajoute les frais liés aux écoles à agrandir, les effectifs de l'administration qui augmentent, etc.

M. Spinelli aimerait également revenir sur un autre point dont on ne parle pas, à savoir l'augmentation du montant des jetons de présence des membres du Conseil municipal et du montant des indemnités allouées au Conseil administratif, ce qui représente environ CHF 150'000.- par année. Si tout le monde a l'air satisfait de cette augmentation, ce n'est pas son cas et il se sent plutôt mal à l'aise de la voter en cours de législature. Il pense qu'il incombe plutôt à la prochaine législature de fixer de nouvelles bases. M. Spinelli fait remarquer que le bilan de la présente législature est mitigé, en témoigne en particulier le rapport de la Cour des comptes qui est accablant. La commune a des procès qui engendrent des coûts importants qui plus est en s'acharnant sur des personnes qui, comme l'a dit le représentant du groupe Socialiste, ne le méritent pas. M. Spinelli pense que de bonnes choses ont certes été faites pendant cette législature mais de là à plus que doubler la rémunération des prestations des autorités communales, en particulier des conseillers municipaux lui paraît indécent. Comme le rappelait Mme Hochuli, il faut aussi être fier de ce qu'on fait et considérer ce travail comme du bénévolat. Sans aller jusque là, M. Spinelli n'est pas favorable à une telle augmentation et il trouve que symboliquement, elle est un peu difficile à avaler en sachant surtout que la situation pourrait devenir financièrement moins confortable qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Mme Sommer aimerait intervenir sur cette question des CHF 100'000.-. Elle l'a posée par le passé à plusieurs personnes responsables des dicastères Bâtiments et Infrastructures dans les communes. C'est un montant qui avait effectivement été articulé dans le projet des communaux d'Ambilly situé sur des terrains qui n'étaient pas aménagés alors qu'à Chêne-Bougeries, il y a déjà tout, même des écoles avec beaucoup de classes vides. C'est donc un montant qui ne peut pas être pris systématiquement comme référence.

La présidente propose de passer au vote de la délibération portant sur les indemnités des conseillers administratifs et des conseillers municipaux.

- **Indemnités et frais aux conseillers administratifs et conseillers municipaux**

Mme Tiercy demande le vote nominal.

La parole n'étant plus demandée, la présidente constate que la demande de Mme. Tiercy de procéder à un vote nominal est suivie. Puis elle donne lecture de la délibération.

INDEMNITÉS ET FRAIS AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX ET
ADMINISTRATIFS

Vu le projet de budget pour l'année 2015,

vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu la séance des Commissions Réunies du 14 octobre 2014,

vu le préavis favorable par 4 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions de la commission Finances lors de sa séance du 14 octobre 2014,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

1. De fixer le montant des indemnités et frais alloués au Conseil administratif à CHF 262'500.–.
2. De fixer le montant des indemnités et frais alloués pour les séances du Conseil municipal à CHF 136'000.–.
3. De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2015 suivantes :

02.300 Indemnités aux Conseillers administratifs
01.300 Indemnités aux Conseillers municipaux

M. Gaillard procède à l'appel nominal.

Vote nominal

M. Balmer : oui	M. Messerli : non
M. Bauduccio : non	M. Perrin : abstention
Mme Bisanti : oui	M. Pictet : oui
M. Borda d'Agua : oui	M. Rappaz : oui
M. Fassbind : oui	Mme Saba : oui
M. Favarger : oui	M. Sapey : oui
Mme Garcia : oui	La présidente, Mme Sobanek : oui
M. Gross : non	Mme Sommer : oui
M. Heimendinger : abstention	M. Spinelli : non
Mme Hochuli : abstention	Mme Tiercy : non
<i>M. Lecour : excusé</i>	M. Ulmann : oui
M. Le Guern : non	Mme Wyss : non
M. Martinez : oui	

- La délibération est acceptée par 14 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions.

- **Taxe professionnelle : taux de dégrèvement**

La présidente passe la parole à M. Locher qui ne souhaite pas la prendre.

La présidente ouvre la discussion.

M. Favarger observe que ce taux de dégrèvement est fixé à 100 %. Le groupe Socialiste le regrette, c'est un cadeau de près d'un demi-million qui est fait aux entreprises de la commune, indépendamment de leur situation particulière. Cela signifie aussi que la collectivité traite les entreprises de la même manière, indépendamment du fait que certaines d'entre elles réalisent des millions de bénéfice. Cette politique communale est aussi une insulte faite aux entreprises situées sur d'autres communes et qui n'ont pas d'autre choix que d'assumer ladite taxe. Le parti Socialiste est en faveur d'un soutien ciblé en faveur des entreprises en difficulté, et non pour une politique de privilège qui accentue encore plus les inégalités sur le territoire cantonal.

M. Fassbind fait remarquer en premier lieu que le débat sur l'augmentation du montant des jetons de présence n'a pas été ouvert par la présidente, raison pour laquelle il n'a pas pris la parole avant le vote. Il tient néanmoins à dire que cette augmentation bien qu'importante, participe d'une normalisation dans la mesure où la base de calcul qui a été retenue résulte d'une moyenne des montants versés dans les autres villes du canton. Ce n'est donc pas indu ou un privilège. La commune de Chêne-Bougeries, de village est devenue une ville, et dans ce cadre, il y a aussi plus de travail et partant, plus de rémunération. L'argument des Verts consistant à dire qu'il ne faut pas le faire à la fin de cette législature mais au début de la suivante a été trop souvent entendu, de toute manière ce sera toujours trop tôt ou trop tard. Autant le faire maintenant. Quant à la taxe professionnelle, on vient de dire qu'il y a trop d'argent à dépenser. Finalement, demander de taxer davantage les entreprises de la commune ne lui paraît pas très cohérent. En outre, cela laisse un volant au cas où la commune devrait faire face à des difficultés. On se rend aussi compte qu'il existe une concurrence entre les cantons et les communes pour attirer des entreprises. M. Fassbind ne pense pas que le fait de ne pas avoir de taxe professionnelle joue un rôle considérable dans les choix d'implantation des entreprises. Pour le surplus, cela serait forcément une bonne chose que la commune en accueille davantage. Enfin, cette taxe n'est pas juste parce qu'elle se base sur des mètres carrés et un nombre d'employés et non pas sur la capacité financière de l'entreprise. Donc le PLR, comme il le fait depuis de nombreuses années, acceptera le dégrèvement à 100 % de la taxe professionnelle.

Mme Hochuli avait aussi une remarque concernant le vote précédent. Cela fait deux ans qu'elle demande qu'on sépare le vote des indemnités du Conseil administratif de celui des jetons de présence du Conseil municipal. Or, on n'a jamais accédé à cette demande. Donc, elle la reformule pour les prochaines années, même si elle ne siègera peut-être plus au sein de ce Conseil. Ceci dit, la taxe professionnelle, on en parle chaque année et si on n'en parle pas, on sera peut-être très déçu. Comme M. Fassbind l'a si bien dit, c'est une loi qui est un peu particulière, qui ne tient pas compte de données financières solides, qui, de toute façon est la seule à être en vigueur en Suisse et qui sera abolie dans un proche avenir. Les Vert'Libéraux voteront le dégrèvement.

M. Bauduccio s'exprime à titre personnel. Le canton vient de fêter ses deux cents ans d'entrée dans la Confédération mais il a réussi à conserver une taxe complètement inique qui date de l'époque napoléonienne, une taxe qui péjore l'activité des artisans et des PME vis-à-vis des

autres entreprises de la Confédération et de l'espace Schengen, dans les communes où elle est appliquée. Personne n'a le courage de demander au canton de l'abolir et on attend que ce soit la Confédération qui décide. Malheureusement, il faut encore attendre... M. Bauduccio refusera donc l'application de cette taxe professionnelle à 100 %.

Mme Sobanek passe la présidence au vice-président, M. Rappaz, afin de prendre part à la discussion.

Mme Sobanek explique que l'argument des Socialistes, ne consiste pas à défendre un impôt qui est d'une certaine manière inique mais de promouvoir l'égalité fiscale. Elle ne voit pas pourquoi l'entrepreneur x ne paie pas cette taxe parce qu'il habite Chêne-Bougeries alors qu'il devrait la payer s'il était établi dans une autre commune. Deuxièmement, ce que la commune n'encaisse pas comme recettes liées à cette taxation, ne rentre pas dans le pot de la péréquation communale. Or, d'autres communes ont de gros problèmes d'infrastructures à résoudre et auraient besoin de cet argent. C'est l'argument principal du groupe Socialiste pour prouver que le dégrèvement à 100 % de cette taxe est pour le moins injuste.

Mme Sobanek reprend la présidence.

M. Spinelli observe que beaucoup de choses ont été dites sur cette taxe tout en reprenant les mêmes arguments que les années précédentes. En fait, le vote sur la taxe professionnelle, c'est un peu comme la Fondation communale pour l'aménagement, cela fait longtemps qu'on se dit qu'elle va bien finir par disparaître, mais elle perdure. A titre personnel, M. Spinelli est contre cette taxe qui n'est plus adaptée aux réalités d'aujourd'hui. Pour ce qui est de la proposition de Mme Hochuli, il signale qu'à Thônex, par exemple, les jetons de présence du Conseil municipal et les indemnités du Conseil administratif font l'objet de votes séparés. On pourrait faire de même à Chêne-Bougeries puisqu'on vient de parler de normalisation en ce qui concerne le montant des indemnités et des jetons de présence.

Mme la Présidente a l'impression qu'il faudrait décider de ce point à l'avance, à savoir au moment de l'élaboration du budget.

M. Ulmann a une remarque concernant la question du décalage dans le temps. Il trouve que c'est une bonne chose d'approuver une augmentation du montant des jetons de présence en fin de législature. Cette mesure permet aussi à des gens moins fortunés de se lancer en politique en sachant par avance que leur rémunération se situera à un certain niveau.

La parole n'étant plus demandée, la présidente donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE – TAUX DE DÉGRÈVEMENT

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

vu la séance des Commissions Réunies du 14 octobre 2014,

vu le préavis favorable par 3 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions de la commission Finances lors de sa séance du 14 octobre 2014,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 16 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions

- De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2015 à 100 %.
- **Taxe professionnelle : montant minimum à percevoir**

M. Locher précise que la loi oblige à fixer ce montant minimum à CHF 30.-

La parole n'étant plus demandée, la présidente donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE – MONTANT MINIMUM À PERCEVOIR

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

vu la séance des Commissions Réunies du 14 octobre 2014,

vu le préavis favorable par 3 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions de la commission Finances lors de sa séance du 14 octobre 2014,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 18 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2015 à CHF 30.-.
- **Budget administratif pour l'année 2015**

La présidente ouvre la discussion sans soulever de questions particulières.

La parole n'étant pas demandée, elle donne lecture de la délibération et procède ensuite au vote.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

BUDGET ADMINISTRATIF POUR L'ANNEE 2015

Vu le budget administratif pour l'année 2015 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 37'990'702.– aux charges et de CHF 38'050'437.– aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 59'735.–,

attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 5'252'589.–, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 5'192'854.–, et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant CHF 59'735.–,

attendu que le nombre de centimes additionnel nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2015 s'élève à 34 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 14'926'582.– aux dépenses et de CHF 0.– aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 14'926'582.–,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 5'252'589.–, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 9'673'993.–,

vu la séance des Commissions Réunies du 14 octobre 2014,

vu le préavis favorable par 4 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions de la commission Finances lors de sa séance du 14 octobre 2014,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 70, al. 1, lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 13 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2015 pour un montant de CHF 37'990'702.– aux charges et de CHF 38'050'437.– aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 59'735.–.

par 13 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions

2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2015 à 34 centimes.

par 13 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions

3. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2015 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou rembourse.

La présidente annonce que le Bureau examinera la question des votes séparés concernant le montant des jetons de présence des conseillers municipaux et des indemnités pour les membres du Conseil administratif dans le cadre du prochain budget

5. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

Aucune.

6. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations**6.1 Proposition de motion du groupe des Vert'Libéraux**

La présidente donne lecture de la motion des Vert'libéraux « Pour le rétablissement rapide d'une liaison directe en tram entre les Trois Chênes et la gare de Cornavin » :

« La suppression de la liaison directe par tram entre les Trois Chênes et la gare de Cornavin impose un transbordement, à l'exception de quelques lignes périphériques (1 et 9 depuis la Gradelle, 5 et 25 sur la route de Malagnou, 8 sur la route de Florissant, 61 depuis Chêne-Bourg). Il en résulte un désagrément notable pour une part très nombreuse d'utilisateurs, a fortiori pour ceux dont la mobilité est réduite.

Au vu de l'énoncé de cette situation très pénalisante, le groupe vert'libéral demande au Conseil administratif de prendre contact avec les autorités de Chêne-Bourg et de Thônex en vue d'une interpellation commune des instances compétentes demandant le rétablissement de cette liaison. »

M. Heimendinger précise que bien que cette proposition émane du groupe Vert'libéral, sa teneur a séduit des conseillers municipaux d'autres groupes qui y ont de ce fait souscrit.

M. Spinelli rappelle qu'en février 2012 une motion similaire avait été déposée et qu'elle avait été bien accueillie. Il aimerait avoir davantage d'informations à ce sujet.

M. Karr confirme que l'accueil réservé à l'époque par le Conseil d'Etat à ces motions était très favorable. Ceci dit, les TPG sont actuellement dans une situation difficile impliquant de nombreux licenciements et l'heure n'est pas à une expansion du réseau, bien au contraire. Pour sa part, il soutient entièrement cette motion qu'il s'engage à porter à la connaissance de ses collègues. Toutefois, le problème est qu'aujourd'hui, c'est plutôt un démantèlement des prestations qu'un rétablissement du système antérieur qui se profile. Du côté de la mise en œuvre du projet, il est assez pessimiste dans la mesure où il y a peu de ressources à disposition. En revanche, au niveau de la planification, un mandat a été donné par le Canton pour étudier cette question de manière plus large.

M. Balmer indique qu'un spécialiste des TPG a souligné que l'offre au niveau de Carouge était surdimensionnée et que la ligne 18 était très peu utilisée. Il propose d'ajouter un amendement à cette motion stipulant que la ligne 18 desservirait Chêne-Bourg en alternance avec Carouge, ce qui n'engendrerait pas de surcoût.

M. Heimendinger est favorable à cette proposition qui répondrait à la demande du public sans générer de frais supplémentaires.

M. Balmer lit le texte de la proposition :

*« Aujourd'hui l'offre Bel-Air – Carouge est clairement surdimensionnée avec le retour de la ligne 18 qui est grandement sous-utilisée.
Nous demandons donc l'alternance du terminus Carouge avec Chêne-Bourg... Ainsi le tram 18 ferait CERN – Chêne-Bourg en alternance avec Carouge, soit une desserte toutes les 20' sur les Trois-Chêne, sans surcoûts. »*

M. Karr suggère d'intégrer cette modalité dans la discussion avec le Conseil d'Etat plutôt que de l'ajouter à la motion. Il pense que cette question est importante mais que les moyens à mettre en œuvre relèvent de la compétence du Conseil d'Etat. Par ailleurs, il ne souhaite pas provoquer la commune de Carouge frontalement.

M. Messerli ne comprend pas pourquoi le départ de la ligne 18 serait à Chêne-Bourg et non à la douane de Moillesulaz.

M. Fassbind regrette que M. Karr ait donné son avis avant que les conseillers municipaux signataires de la motion se soient exprimés.

La présidente estime elle aussi qu'il revient aux signataires du texte de s'exprimer en premier.

M. Karr a simplement donné son point de vue et voulait fournir des éclaircissements pour que celles et ceux qui souhaitent s'associer à cette motion le fassent en toute connaissance de cause. Le Conseil administratif a le droit de donner son avis avant le vote du Conseil municipal. L'idée soutenue par M. Balmer est bonne mais il craint que les Carougeois ne réagissent mal s'il ne leur est laissée aucune marge de manœuvre.

M. Spinelli rappelle qu'il est d'usage de donner la parole au Conseil administratif au cours des débats. Ceci dit, il trouve que cet amendement est intéressant quoiqu'un peu trop précis. Il pense qu'il faudrait l'étudier en commission.

M. Heimendinger est favorable au renvoi de cet amendement en commission pour trouver la meilleure formulation possible.

M. Spinelli propose de voter la mention en l'état et d'étudier plus attentivement l'amendement avant de le soumettre au vote.

M. Karr pense au contraire qu'il faut voter l'amendement avant la motion. Par ailleurs, il ne pense pas qu'il soit utile de renvoyer l'amendement en commission. Il a parfaitement compris la teneur du message et il soutiendra cette motion auprès de ses collègues ; autant le faire le plus rapidement possible.

M. Balmer maintient sa proposition d'amendement qu'il relit avec une modification mineure :

« Aujourd'hui l'offre Bel-Air – Carouge est clairement surdimensionnée avec le retour de la ligne 18 qui est grandement sous-utilisée.

Nous demandons donc l'alternance du terminus Carouge avec Moillesulaz... Ainsi le tram 18 ferait CERN – Moillesulaz en alternance avec Carouge, soit une desserte toutes les 20' sur les Trois-Chêne, sans surcoûts. »

- La proposition d'amendement est acceptée par 15 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions.
- La proposition de motion des Vert'libéraux amendée est acceptée par 22 voix pour et une abstention.

6.2 Sondes géothermiques

Mme Bisanti indique que les habitants de la Gradelle se sont plaints à propos des nuisances sonores entraînées par les sondes géothermiques installées sur un terrain appartenant à la commune. Nombreux sont ceux qui n'avaient même pas été informés de ces forages qui devraient se poursuivre jusqu'au mois de juin 2015. Ils s'inquiètent en outre des dégâts éventuels que pourraient produire ces sondes sur les bâtiments alentour.

Mme Hochuli confirme que ces forages sont réalisés par les SIG sur un terrain appartenant à la commune. Ils sont dictés par la nécessité de changer la chaufferie de la copropriété. Tous les copropriétaires de la Gradelle ont été informés. En revanche, si les locataires des autres immeubles n'ont pas été mis au courant, c'est que les régies n'ont pas fait leur travail.

M. Locher ajoute que la Commune n'a rien à voir dans ce chantier. Au vu de l'état de vétusté de cette chaudière qui a plus de 40 ans, les copropriétaires doivent la changer. Comme il s'agit d'une chaufferie centralisée, elle est soumise à une législation particulière. Dans le cadre de ce projet d'assainissement, la commune a été sollicitée pour trouver un accord avec les SIG car cet assainissement exige un certain pourcentage d'énergie renouvelable. Une des solutions envisagées consiste à installer des panneaux solaires sur la toiture. En mettant à disposition le sous-sol de son terrain, la commune autorise les copropriétaires à installer des sondes géothermiques, ce qui leur permet d'économiser quelques centaines de milliers de francs. Par ailleurs, la commune a été informée du planning du chantier au même titre que les copropriétaires. Mais manifestement, il y a un défaut d'information qui vient sans doute des régies.

M. Perrin revient sur le problème des sondes géothermiques. En tant que propriétaire, il compte intervenir auprès des entreprises parce qu'il existe des moyens d'équiper les machines pour qu'elles soient moins bruyantes.

Mme Tiercy souligne que la commune met gracieusement à disposition un terrain qui lui appartient pour installer ces sondes géothermiques.

Mme Hochuli reconnaît qu'il s'agit d'un terrain privé. Toutefois, la commune est copropriétaire de la résidence de la Gradelle. Elle va téléphoner à la régie Brun mais elle souhaiterait que la commune intervienne aussi dans la mesure où sa démarche aura davantage de poids.

M. Locher répond que la Commune ne fait pas partie de la copropriété gérée par la régie Brun. La commune n'a pas le droit de vote dans les séances de la copropriété.

6.3 Virage chemin des Bougeries

M. Heimendinger aimerait évoquer la question des aménagements en cours au chemin des Bougeries. L'entrée du chemin du côté de la route de Malagnou est en train d'être réaménagée ce qui rend l'amorce du virage dangereuse, en particulier pour les deux-roues du fait du rehaussement du trottoir. Par ailleurs, le croisement du chemin des Bougeries avec celui de la Paumière est devenu quasiment impraticable. Il se demande si les autorités responsables ne pourraient pas être poursuivies en cas d'accident. Il comprend bien l'intention de réguler le trafic et il l'approuve pleinement. Néanmoins, le dispositif qui est en train d'être mis en place augmente sensiblement la dangerosité et expose les conducteurs à des accidents.

M. Locher rappelle que tous les projets de régulation du trafic ont été initiés par la commune, laquelle a l'obligation de mandater un spécialiste agréé par la DGT. Ce mandataire propose plusieurs avant-projets à la DGT qui décide au final de l'aménagement qui sera réalisé. Le carrefour au niveau Paumière-Bougeries présente la particularité d'être sur le trajet du bus, raison pour laquelle les seuils de ralentissement ont été placés hors du carrefour. Ces aménagements ont donc été prévus par des spécialistes et ils devraient a priori être aux normes de sécurité réglementaires.

M. Heimendinger ne met en doute ni le bien-fondé de la démarche, ni la compétence de la DGT. Néanmoins, il soutient que cet endroit est dangereux et il aimerait qu'un spécialiste donne son avis sur cette question.

6.4 Agenda

M. Borda d'Agua a une réflexion à faire par rapport à l'agenda, notamment en ce qui concerne le déplacement du repas du Conseil municipal qui était prévu le 12 décembre. Ce n'est pas la première fois que des modifications ont lieu et il aimerait bien qu'à l'avenir le calendrier soit davantage respecté.

La présidente déplore ce fait autant que lui, mais elle précise que ces changements sont généralement imposés par l'administration communale.

6.5 Arrêt du tram du « Goulet »

Au préalable, Mme Hochuli aimerait féliciter les organisateurs de la sortie des Aînés qui s'est parfaitement déroulée. À un tout autre niveau, elle a lu dans les journaux que l'arrêt du tram du « Goulet » devrait être déplacé vers la Poste. Elle a appris que la population s'opposait à ce déplacement et elle souhaiterait avoir des informations complémentaires sur ce point, d'autant que cet arrêt dessert non seulement la Mairie, l'Ecole et le Temple, mais également le Foyer des Aveugles et le Centre de réinsertion et de réadaptation.

M. Karr répond qu'en ce qui concerne le déplacement de l'arrêt du tram, il a eu connaissance de l'opposition de la population. De manière plus générale, il semble que le problème ne relève pas du déplacement d'un arrêt mais de la réduction du nombre d'arrêts. Il se trouve que les TPG ont un problème de maintien de la vitesse commerciale au-dessus de 18 km/h, laquelle n'est pas atteinte actuellement. C'est pour cette raison qu'il est envisagé de supprimer un arrêt de tram dans le secteur de Chêne-Bougeries. Il y a deux dimensions dans cette question. La première est la volonté de l'Etat de réduire le nombre des arrêts dans le secteur de Chêne-Bougeries afin d'augmenter la vitesse des trams. La deuxième est que le positionnement de cet arrêt représente à la fois un obstacle à la circulation automobile et un facteur de risque pour les cyclistes. Il aimerait avoir l'avis des conseillers sur cette question.

6.6 Inauguration du « Petit-Manège » / Chantiers divers

Mme Hochuli fait allusion à l'inauguration du « Petit Manège » qui a eu lieu la veille. Elle aimerait savoir pourquoi un repas a été organisé à cette occasion et sur quels critères les convives avaient été invités. Enfin, elle demande qui sera le futur président de la commission Sécurité.

Mme Grandjean-Kyburz indique que c'était une manière de remercier l'équipe éducative et le comité du « Petit Manège » pour leur patience. Elle rappelle qu'ils ont travaillé dans des conditions très difficiles durant de nombreuses années jusqu'à la rénovation du lieu. Ont été conviés à ce repas, l'équipe éducative, le comité, les membres de la commission Jeunesse ainsi que l'architecte mandataire. En ce qui concerne la présidence de la commission Sécurité, elle reste assumée par M. Fassbind.

En ce qui concerne le « Petit Manège », M. Perrin salue la rénovation du bâtiment. Toutefois, il a été surpris que les cadres des fenêtres soient noirs. D'une part, cela est triste pour une école et d'autre part, cela tranche avec l'ensemble de la Gradelle où tous les cadres de fenêtres sont dans des tons clairs. Enfin, il y a des chantiers qui ont été entrepris sur le territoire de la Commune, alors qu'aucun crédit n'avait été voté par le Conseil municipal et qu'aucune autorisation n'avait été délivrée. Il en est ainsi de la petite place située à côté du chemin Puthon et qui a été réalisée sans autorisation. De même, autour du bâtiment de la Mairie, un bloc destiné au drainage ainsi que des raccordements de canalisations ont été installés. Il lui semble que la commission devrait être informée plus en détail de ces aménagements.

6.7 Fermeture du chemin de l'Eperon

M. Perrin observe, en lien avec le chantier des sondes géothermiques, que le chemin de l'Eperon a été fermé. Les enfants ne peuvent donc plus l'emprunter pour se rendre à l'école. Beaucoup passent dans l'herbe ce qui occasionne des salissures et des risques de chute. Il aimerait que la Commune intervienne pour rétablir un passage piétonnier sur ce chemin.

M. Favarger soutient M. Perrin dans sa demande d'un cheminement piétonnier au chemin de l'Eperon. Concernant la ligne de tram, il rappelle que l'arrêt actuel de Grange-Falquet est l'un des plus utilisés en raison de sa proximité avec l'Ecole de culture générale.

M. Karr fait observer que cet arrêt est aussi l'un des plus dangereux. Il est étonné qu'il n'y ait pas eu plus d'accidents. Le projet de réaménagement de ces quais doit envisager davantage de place. Une solution pourrait être de décaler quelque peu cet arrêt et de prévoir un passage piéton au milieu, de façon à ce que le tram s'arrête de part et d'autre de ce passage.

M. Locher précise que le chemin de l'Eperon n'est pas un chemin communal et que le chantier n'a pas été initié par la commune. Il faut donc que les propriétaires s'adressent aux SIG. La commune n'a rien à voir avec les barrières qui ont été mises en place ; elle a simplement signé une convention autorisant les SIG à installer leurs sondes géothermiques.

M. Perrin s'est effectivement trompé puisque le chemin de l'Eperon n'est pas public. En revanche, il se demande de quelle autorité relève l'accès à l'école. Sur le chemin de la Gradelle, des lignes jaunes ont été peintes pour interdire le stationnement après qu'un enfant a été renversé par une voiture. Il revient selon lui au service Prévention et sécurité de la commune d'intervenir afin de réaliser un cheminement piétonnier pour les enfants se rendant à l'école.

M. Locher rappelle que la commune avait pris l'initiative de construire des seuils de ralentissement en plastique dans ce chemin mais que les propriétaires d'un groupe d'immeubles s'y étaient opposés.

6.8 Circulation à l'entrée de Conches

M. Le Guern aimerait revenir aux problèmes de circulation mentionnés par M. Heimendinger à l'entrée de Conches. Un de ses voisins propriétaire d'une camionnette ne peut plus passer par cet endroit et est obligé de faire un grand détour par la route de Florissant. Concernant l'entretien des routes, les machines chargées d'enlever les feuilles mortes font un bruit considérable atteignant 88 décibels. Or selon les dispositions contenues dans la Loi fédérale, 90 décibels est le seuil d'alarme des aérodromes civils. Il faudrait peut-être envisager une solution moins bruyante, d'autant que pour les trottoirs, un simple balayage suffirait.

6.9 Souffleuses de feuilles

Mme Tiercy suggère qu'une commission se charge d'étudier l'utilité de souffler chaque semaine les feuilles mortes dans les parcs. Ne pourrait-on attendre que les feuilles soient toutes tombées avant de les enlever en une seule fois ?

M. Karr propose que la commission Mobilités-Nature-environnement étudie la question des nuisances sonores dues aux souffleuses et qu'elle envisage un traitement différencié pour les routes et les parcs. Il rappelle par ailleurs que le règlement cantonal sur la tranquillité publique détermine quelles sont les périodes de l'année ainsi que les heures de la journée durant lesquelles les souffleuses à feuilles peuvent être utilisées.

6.10 Journée mondiale de lutte contre le sida

Mme Grandjean-Kyburz indique que le Conseil administratif a décidé de s'associer à la Journée mondiale de lutte contre le sida en installant un arbre paré du ruban rouge devant le Centre de Rencontres et de Loisirs. Des allocutions auront lieu au pied de cet arbre illuminé le 28 novembre à 11 h 00. Elle rappelle que 33 millions de personnes sont infectées par le VIH dans le monde, dont 25'000 en Suisse. Cela donnera l'occasion de saluer l'action du Groupe sida en matière de prévention et de lutte contre cette maladie.

La séance est levée à 23 h 25.

Le Secrétaire
du Conseil municipal
M. FASSBIND

La Présidente
du Conseil municipal
M. SOBANEK